

2017_CT2_572

OBJET : Ressources - Finances - Budget Primitif 2018 - Approbation des Budgets Annexes Eau, Assainissement, Crématorium, Zones d'activité portuaire, Parcs de stationnement - Compétences transférées à partir de l'exercice 2018

Le 7 décembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 1^{er} décembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à FREGEAC Olivier – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à CALAFAT Roxane – AUGÉY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GALLESE Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à ROLANDO Christian

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171207- 2017_CT2_572-DE Date de télétransmission : 15/12/2017 Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 7 décembre 2017

02_1_07

■ **Budget Primitif 2018 - Approbation des Budgets Annexes Eau,
Assainissement, Crématorium, Zones d'activité portuaire, Parcs de
stationnement
Compétences transférées à partir de l'exercice 2018**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-
2017_CT2_572-DE
Date de télétransmission :
15/12/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 14 Décembre 2017

5881

■ Budget Primitif 2018 - Approbation des Budgets Annexes Eau, Assainissement, Crématorium, Zones d'activité portuaire, Parcs de stationnement Compétences transférées à partir de l'exercice 2018

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A partir du 1er janvier 2018, et selon les dispositions de la loi NOTRe, la Métropole Aix-Marseille Provence exercera toutes les compétences obligatoires métropolitaines qui étaient jusqu'alors exercées par les communes, à l'exception de la voirie dont le transfert s'effectuera en 2020.

Par délibération précédente et afin d'assurer la continuité du service public, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de budgets annexes pour les activités de gestion de l'eau et l'assainissement, crématorium, zones d'activité portuaire et parcs de stationnement à intégrer au 1^{er} janvier 2018.

Le Budget Primitif de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établi selon la nomenclature M49 pour les budgets annexes Eau et Assainissement et selon la nomenclature M4 pour les budgets annexes Crématorium, Zones d'activité portuaire et Parcs de stationnement.

Les travaux d'élaboration budgétaire ont été effectués à partir des informations qui ont pu être collectées auprès des communes. Des ajustements de crédits pourront être réalisés ultérieurement par décision budgétaire modificative.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-
2017_CT2_572-DE
Date de télétransmission :
15/12/2017
Date de réception préfecture :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les instructions budgétaires et comptables M4 et M49

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Délibère****Article unique :**

Le Budget Primitif 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale des Budgets Annexes des services de l'Eau, de l'Assainissement, du Crématorium, des Zones d'activité portuaire et des Parcs de stationnement intégrés au 1^{er} janvier 2018.

Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Eau en Régie Pays Aix et Aubagne :

- Section d'Exploitation 16 787 000,00 euros
- Section d'Investissement 7 523 000,00 euros

Concernant le Budget Eau en Délégation Pays Aix et Aubagne :

- Section d'Exploitation 5 426 000,00 euros
- Section d'Investissement 9 133 000,00 euros

Concernant le Budget Régie Autonome de l'Eau Pays Aix et Aubagne :

- Section d'Exploitation 2 065 000,00 euros
- Section d'Investissement 345 000,00 euros

Concernant le Budget Assainissement en Régie Pays Aix :

- Section d'Exploitation 14 975 900,00 euros
- Section d'Investissement 9 485 400,00 euros

Concernant le Budget Assainissement en Délégation Pays Aix :

- Section d'Exploitation 7 319 350,00 euros
- Section d'Investissement 11 900 800,00 euros

Concernant le Budget Régie Autonome de l'Assainissement Pays Aix :

- Section d'Exploitation 1 649 600,00 euros
- Section d'Investissement 1 223 000,00 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-
2017_CT2_572-DE
Date de télétransmission :
15/12/2017
Date de réception préfecture :

Concernant le Budget Crématorium Martigues :

- Section d'Exploitation 530 000,00 euros
- Section d'Investissement 110 000,00 euros

Concernant le Budget Ports Ouest Territoires :

- Section d'Exploitation 1 575 000,00 euros
- Section d'Investissement 813 000,00 euros

Concernant le Budget Parkings Métropole :

- Section d'Exploitation 202 510,00 euros
- Section d'Investissement 88 188,00 euros

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-
2017_CT2_572-DE
Date de télétransmission :
15/12/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Ressources - Finances - Budget Primitif 2018 - Approbation des Budgets Annexes Eau, Assainissement, Crématorium, Zones d'activité portuaire, Parcs de stationnement - Compétences transférées à partir de l'exercice 2018

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **12 DEC. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-
2017_CT2_572-DE
Date de télétransmission :
15/12/2017
Date de réception préfecture :